

Judaïsme et marranisme

La question juive en Espagne en 1450 selon le hiéronymite Alonso de Oropesa

par Moshe ORFALI*

Le « problème juif » en Espagne au milieu du xv^e siècle et les moyens de le résoudre constituent un aspect important de l'ouvrage de Fray Alonso de Oropesa « "Lumière pour éclairer les nations et gloire d'Israël ton peuple" : de l'unité de la foi et de l'égalité des croyants dans la paix et la concorde »¹. L'auteur y accuse les juifs d'avoir entraîné les "Conversos" à l'hérésie et il déclare que quiconque soutient les juifs les incite par là à camper sur leurs positions hérétiques et même à nuire aux chrétiens. C'est ce qu'ils firent lorsqu'on leur demanda de prier pour la reine Jeanne du Portugal, lors de la naissance de l'infante Jeanne nommée la Beltraneja : alors, les juifs manifestèrent publiquement leur arrogance, en organisant des ventes de charité dans le cadre de leurs cérémonies hérétiques et impures².

Fondamentalement, l'ouvrage de Oropesa visait à donner une

* Professeur d'histoire à l'Université Bar-Ilan (Israël) et attaché à l'Institut Arias Montano de Madrid. Cette étude a paru en hébreu dans *Sion* 51 (1986) n° 4, pp. 411-433. Traduction de l'hébreu en français par Cécile Le Paire.

1. *Lumen ad revelationem gentium et gloria plebis tuae Israel, de unitate fidei et de concordia et pacifica aequalitate fidelium*. Il existe un certain nombre de manuscrits de l'ouvrage : à la Bibliothèque publique provinciale de Guadalajara ; à la Bibliothèque ambrosienne de Milan (A : 3 INF) et à la Bibliothèque de l'Université de Salamanque (ms. 1.753). Pour leur description, voir L.A. Diaz y Diaz, « Alonso de Oropesa y su obra », *Studia Hieronymiana*, Madrid 1973, II, pp. 229-273 ; idem, *Luz para conocimiento de los gentiles* (contient une traduction de l'ouvrage en espagnol), Madrid 1979, pp. 48-55. Nos remerciements vont à Madame Teresa Santander Rodriguez Velturio, directrice de la Bibliothèque de l'Université générale de Salamanque, qui nous a autorisé à consulter le manuscrit et même à en photocopier certaines pages, nécessaires à la publication du présent article. Les citations de « Lumière pour éclairer les nations » sont données ici, que ce soit dans le corps du texte ou en note, sans mention du nom du livre, d'après les chapitre, feuille et page du manuscrit de Salamanque. Le concept de « conversos » s'applique à tous ceux qui se sont convertis au christianisme, de gré ou de force. Les « marranes » (*anusim*) sont les nouveaux chrétiens ayant gardé un lien avec le judaïsme — à distinguer des apostats (*meshumadim*) qui, eux, ont délibérément choisi de se convertir.

2. Chapitre 25,59a : « eorum solemnitates impuras et impias ».

explication théologique de l'unité de la foi chrétienne et de l'Église. Mais les événements historiques et la réalité sociale d'alors l'obligèrent à élargir son analyse et à s'intéresser à l'activité des juifs dans la société chrétienne et à la nécessité de les en éloigner. Il lui fallut même se pencher sur le problème des marranes et sur les moyens de les empêcher de revenir au judaïsme et d'observer les préceptes de la loi de Moïse. Œuvre apologétique sur l'unité de l'Église et l'honneur des Conversos, le livre « Lumière pour éclairer les nations » compte parmi les écrits de la polémique socio-religieuse « pro unitate cristiana ». Il critique l'esprit de jalousie qui régnait dans la société espagnole et qui porta durement atteinte aux « nouveaux chrétiens »³. La position de Oropesa nous est déjà connue par le livre dont il avait commencé la rédaction en 1450, un an après les émeutes déclenchées contre les Conversos à Tolède et la prise du « Sentencia-Estatuto »⁴. Le titre même du livre indique déjà son propos. Les premiers mots du titre « Lumière pour éclairer les nations » montrent que l'intention de l'auteur était d'éclairer les croyants issus des nations et ayant adhéré à l'Église sur l'unité et l'égalité sur laquelle elle repose⁵. Les derniers mots « et gloire d'Israël ton peuple » indiquent que l'auteur entendait faire disparaître l'opposition des vieux chrétiens à l'égard des juifs entrés dans le giron de la chrétienté⁶ en montrant que c'étaient eux qui, jadis, constituaient l'Israël véritable.

Dans la préface de son livre, Oropesa déclare expressément qu'il entend défendre les Conversos⁷. De fait, on sait que l'homme lui-même

3. A cette littérature apologétique appartiennent les œuvres de Alonso de Cartagena, *Defensorium unitatis christianae*, éd. P. Manuel Alonso, Madrid 1943; Juan de Torquemada, *Tractatus contra Madianitas et Ismaelitas* (Defensa de los judios conversos), éd. et comm. par N. Lopez Martinez et V. Proano Gil, Burgos 1957; Gutierre de Palma, « Tratado canonico-teologico a los religiosos de San Pedro Martir sobre el hecho de haber expelido a unos novicios conversos del judaismo », dans *Simpósio « Toledo Judaico »*, vol. II, Tolède 1973, pp. 29-48.

4. Les lois du Conseil municipal de Tolède, promulguées le 5 mars 1449 sous la direction de Pedro Samiento, interdisent aux Conversos d'origine juive d'exercer une quelconque fonction publique ou de jouir d'une quelconque autorité dans la ville ou sa juridiction, en raison de leur infidélité à Jésus de Nazareth et pour d'autres raisons exposées dans le document. Voir E. Benito Ruano, « La "Sentencia-Estatuto" de Pedro Samiento contra los conversos toledanos », dans *Revista de la Universidad de Madrid*, VI (1957), pp. 277-306; A.A. Sicroff, *Les controverses des statuts de "pureté de sang" en Espagne du xv^e au xvii^e siècle*, Paris, éd. Didier, 1960, pp. 32-41, 67-71.

5. Préface, 5a : « Et ideo bene dictum existimo *Lumen ad revelationem gentium* id est eorum qui ex gentilitate ad fidem christianam venerunt ».

6. *Op. cit.* : « Amplius autem ad hoc ultimo tendit oratio ac totius dirigitur libri contextus ut scilicet auferat opprobrium et confusionem... nostrorum fidelium qui ad christum ex judaismo uenerunt, qui ante eius adventum populus dei israel in scripturis sanctis consueverant appellari... Bene igitur secunda titulli particula concluditur cum dicitur et *gloriam plebis tue Israel* ».

7. Il parle en effet des torts causés à la société chrétienne et à l'Église, à l'instigation des jaloux qui accusent tous les Conversos, agissent contre eux et les découragent : « Lesa est charitas, turbata est pax, angustata fides spesque confusa, christi iura, Evangelii schemata ac christianae religionis violata, dum quidam perditii homines invidiae stimulis agitati contra eos qui fuerant ex judaismo conversi instare cepissent » (Préface, 1b).

œuvra concrètement dans ce sens⁸. Il s'agit là d'une reprise des idées qui avaient déjà été exprimées dans l'ouvrage de Alonso de Cartagena, « Défense de l'unité de la foi » (le *Defensorium*). Cependant, c'est Oropesa qui, avec une grande ingéniosité, fit précisément des juifs la cause des problèmes religieux et sociaux de toute l'Espagne et, ce faisant, proposa des solutions. Lorsqu'il parle des « juifs », il entend tous ceux qui étaient restés fidèles au judaïsme, y compris ceux qui avaient reçu le baptême chrétien mais pratiquaient le judaïsme en secret⁹.

En ce qui concerne les sources dont se sert Oropesa pour stigmatiser les juifs, il convient de préciser qu'il n'eut pas tellement recours à l'abondante littérature hostile aux juifs, produite par les apologistes et les Pères de l'Église, dont l'opposition au judaïsme procédait de la nécessité de défendre le christianisme. Oropesa adopta surtout les principes de la lutte contre les juifs énoncés par Jean Chrysostome (347-407)¹⁰. Toutefois, il reprit également certaines des accusations portées contre les juifs par Augustin (354-430) ; aux chapitres 23 à 25, il revient, à la suite d'Augustin, sur le thème de l'hostilité des juifs « à l'égard du Roi et Seigneur Jésus le Nazaréen et de la Reine et Sainte Mère l'Église chrétienne ». Oropesa emprunta aussi à l'exégète Nicolas de Lyre (1270-1349). Ainsi, au chapitre 18, cite-t-il le commentaire de de Lyre sur l'épisode du veau d'or et, au chapitre 39, son commentaire sur l'Épître de Paul aux Romains XI, 16 : il est question des juifs qui se prétendent dignes de parvenir à la sainteté, car leur racine est sainte en effet, aussi leur péché sera-t-il racheté.

En revanche, on ne trouve chez lui aucune allusion aux autres ouvrages anti-juifs de son temps, tels le *Scrutinium Scripturarum* (1432) de Pablo de Santa Maria ou le *Fortalitium Fidei* (1460) de Alonso de

8. Il déjoua ainsi l'intrigue de l'ordre franciscain, qui avait à sa tête Fray Fernando de la Plaza, au sujet des cent prépuces qu'il prétendait détenir comme preuve de la vile apostasie des Conversos. En 1461, Oropesa fut désigné par le roi Henri (Enrique) IV pour enquêter sur cette affaire et, comme les prépuces exigées ne furent pas livrés, il put enlever tout fondement à l'intrigue et ridiculiser ainsi les frères franciscains aux yeux du peuple et du pouvoir royal. Cf. J. Sigüenza, *Historia de la Orden de San Jeronimo* (NBAE 8), I, Madrid 1907, pp. 366-367 ; Sicroff (*supra*, note 4), pp. 69-70 ; Y. Baer, *Histoire des Juifs dans l'Espagne chrétienne* (en hébreu), Tel Aviv 1965, p. 389.

9. Selon lui, il se trouvera toujours dans l'Église de bons et de mauvais croyants d'origine juive. Toutefois, il faut tous les juger, favorablement ou défavorablement, selon leurs actes, après enquête et sur la foi de documents probants — ainsi qu'il l'affirme au chapitre 26,62 b. En fait, Oropesa se rallie ici à l'avis de Alonso de Cartagena. Voir son livre (*supra*, début de la note 3), p. 294.

10. En général, il cite des extraits de ses homélies : « Dicit ergo Beatus Crisostomus in ... Sermone contra Judeos » (ch. 22,46b) et ainsi de suite. Cf. 45b-46a. Le chapitre 25 de son ouvrage est tout entier consacré aux homélies « in quo ponuntur auctoritates quaedam ex dictis Beati Joannis Crisostomi contra Judeos ».

Espina, alors qu'il y a lieu de supposer qu'il connaissait leurs idées¹¹. Ses propositions visant à enlever aux juifs tout contact avec la société chrétienne, Oropesa les appuie sur les décisions prises par certains conciles d'Églises comme l'Assemblée de Tolède à l'époque des Wisigoths¹² ou même l'Assemblée de Florence (1442)¹³, décisions qu'il appelle en général les saints canons (*sacri canones* ou *sancti canones*).

Les citations contenues dans l'ouvrage sont supérieures à un millier ; la plupart viennent du Nouveau Testament, deux cent neuf de l'Ancien. Tant qu'il compare les « prétentions » des juifs à l'authenticité du christianisme, l'auteur se réfère en général à Paul, surtout aux chapitres 9 à 11 de sa lettre aux Romains qui traitent du refus des juifs de reconnaître la messianité de Jésus. Dans son style paulinien, Oropesa revient à plusieurs reprises sur les attentes de Paul quant au salut d'Israël, même « s'ils sont entrés dans le giron de l'Église »¹⁴. Oropesa acheva la rédaction de son livre en 1465, le concluant par des vœux de Noël à l'archevêque de Tolède, Alonso Carillo (1410-1482) à qui il le dédia, après que ce dernier eut accordé de grands bienfaits à l'Ordre des Hiéronymites, dont Oropesa était le supérieur¹⁵.

I. Analyse du problème des juifs

La doctrine paulinienne de Oropesa donne l'impression fautive qu'il est en faveur de la tolérance et de la compréhension entre les religions, alors que, comme nous le verrons, il est loin de cette position. Il préconise la fraternité et l'égalité des droits, mais seulement pour

11. On sait qu'un exemplaire du *Scrutinium* se trouvait au couvent de St Bartolomé de Lupianza où Oropesa acheva la rédaction de son ouvrage — de même qu'on connaît le projet de collaboration entre Oropesa et Alonso de Espina (Cf. les écrits de Sigüenza (*supra*, note 8), p. 366 et suiv. ; Baer (*supra*, note 8), p. 388 ; H. Beinart, « Les Marranes dans les procès de l'Inquisition », Tel Aviv 1965, p. 24). On a lieu de penser que Oropesa connaissait bien les idées de Espina. Bien qu'on n'ait pas la preuve qu'il ait eu entre les mains le *Fortalitium fidei*, alors encore à l'état de manuscrit (Cf. plus loin, pp. 429, 432). Les références qui suivent se rapportent à l'édition de Nuremberg, 1485.

12. Chapitre 47, 120a. Sur les lois contre les Juifs sous les rois wisigoths, voir J. Juster, *La condition légale des Juifs sous les rois wisigoths*, Paris 1912 ; S. Katz, *The Jews in the Visigothic and Frankish Kingdoms of Spain and Gaul*, Cambridge 1937 ; *Concilios visigóticos et hispanoromanos*, ed. J. Vives, T. Marin Martínez Díez, Madrid-Barcelona 1963 ; J.L. Lacave, « La legislación antijudía de los visigodos », *Simpósio « Toledo Judaico »*, I (1973), pp. 29-42.

13. *Decretum pro iacobitis*, in *Bulla Unionis* ; Cf. H. Dentzinger - A. Schönmetzer, *Enchiridion Symbolorum Definitionum et Declarationum*, Barcelona 1963, N° 1351.

14. Cf. Épître aux Romains 11, 23-25. S'ils reconnaissaient son salut pour tous les peuples, s'accomplirait en eux l'Écriture : « Lumière pour éclairer les païens et gloire d'Israël ton peuple » (Luc 2, 32). Cette idée sert de titre à tout l'ouvrage, comme nous l'avons vu plus haut.

15. « Incipit prefatio ad reverendissimum patrem ac dominum illustrissimum dominum Alfonsum Carillo archiepiscopum toletanum ac hispaniarum primatem nobilissimum in librum qui dicitur lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ Israel. De unitate fidei et de concordi et pacifica equalitate fidelium » (Préface, 1a).

ceux qui s'abritent dans le giron de l'Église, alors que ceux qui restent en dehors vont à leur perte et se disqualifient totalement, même s'ils pratiquent la justice et marchent dans le droit chemin. La seule et unique condition pour être sauvé consiste à prendre le joug du Christ et à lui être indéfectiblement fidèle¹⁶. Pour Oropesa, les juifs constituent l'une des quatre catégories condamnées à l'anéantissement complet : les païens, les hérétiques, les schismatiques et les juifs¹⁷. En cela il s'appuie sur Augustin qui disait : « La vérité ne saurait se trouver dans la confusion du paganisme, ni dans l'impureté de l'hérésie, ni dans la faiblesse de la discorde, ni dans l'iniquité du judaïsme, mais au sein de ceux qui sont appelés chrétiens ou catholiques-orthodoxes, qui observent le droit et la justice¹⁸. Ceux qui sont voués à l'anéantissement ne peuvent plus être témoins et ne sont plus dignes d'être appelés peuple saint, sauf s'ils se détournent de leurs voies mauvaises, car c'est d'eux qu'il est écrit : « J'ai détesté le parti des méchants et avec eux je ne veux pas m'asseoir » (Ps 26,5).

Oropesa n'élude pas l'islam et ses adeptes dont l'attachement à Dieu est, selon lui, matériel, grossier et artificiel, conformément aux enseignements de leur misérable prophète (*miserabilis Mahometus*). Il prévient contre le danger menaçant que représentent les musulmans qui livrent une guerre cruelle aux chrétiens et essaient, « tels des fauves », de porter atteinte aux fidèles et de leur nuire de toutes leurs forces¹⁹. Toutefois, il n'y a, selon lui, rien à craindre de ces musulmans qui vivent en paix au milieu des chrétiens. Ceux-là, en effet, ne constituent pas un danger spirituel, car non seulement leur religion n'est ni juste ni logique, mais on trouve dans leur Coran des passages tout à fait recevables rendant gloire au Messie et à sa sainte Mère, lesquels sont présentés sous un jour favorable. Dépourvus de principes de foi capables de convaincre, les musulmans ne risquent pas d'influencer les chrétiens, hormis quelques personnes bestiales, misérables et immondes (*aliquos bestiales miserabiles et imundos*) qui, emportées par leurs passions et, entre autres, leur goût du lucre, ou de peur d'être réduites à la captivité, ont adopté les coutumes et les lois musulmanes et se sont même

16. « Quod sicut in christi ecclesia omnes equalitater recipiuntur, ita extra illam existentes omnes indubitanter pereunt quantocumque in operibus iusticiae videantur esse perfecti, eo quod iam est necessarium ad salutem, omnibus qui salvari debent, fidem christi recte et explicite credere » (Chapitre 22, 40a).

17. « Quatuor genera hominum qui sine dubio damnantur, si sic vitam finierint : scilicet pagani et heretici scismatici et judei » (Chapitre 22, 40a). Ces catégories figuraient déjà dans la *Bulla Unionis*. Voir Dentzinger-Schönmetzer (*supra*, note 13), n° 1351.

18. *Op. cit.* 42a. Cf. Augustin, « De vera Religione », *PL*, XXXIV, col. 127.

19. Chapitre 23, 44a. Sur le début de la polémique de la religion chrétienne contre l'Islam, voir N. Daniel, *Islam and the West : The Making of an Image*, Edimbourg 1960, pp. 1-7 ; M.C. Diaz y Dias, « Los textos anti-mahometanos mas antiguos en codices espanoles », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, XXXVII (1970), pp. 149-164 ; D.J. Sahas, *John of Damascus on Islam, The Heresy of Ismaelites*, Leiden, éd. Brill, 1972.

converties à l'islam²⁰. Le judaïsme en revanche a, dans son opiniâtreté, rejeté Jésus et refusé de reconnaître sa messianité. C'est pourquoi les juifs constituent un véritable danger spirituel pour les croyants et ne sont plus le peuple élu. Ce titre revient aux chrétiens, comme l'a dit le Messie lui-même²¹ : l'élection en effet, l'amour et la protection divine n'ont été donnés à Israël qu'en vue de Jésus et de Jésus seul, issu d'Israël pour être le sauveur de toutes les nations²². Avant la venue de Jésus, Israël était le peuple choisi, le peuple de Dieu et l'élu véritable, le peuple au sein duquel habitait l'authentique Église destinée à tous les croyants, de quelque origine qu'ils soient²³. Or, selon Oropesa, la situation devait changer, pour deux raisons : a) tous ceux qui, endurcissant leur cœur, n'ont pas voulu accueillir le Messie et se laisser sauver par lui, Dieu les a abandonnés et voués à la malédiction et leur sujétion demeurera tant qu'ils maintiendront leur refus²⁴ ; b) la Loi d'Israël (ou loi ancienne — « *vetus lex* ») est imparfaite et provisoire. Cette « imperfection » transparait et dans la Loi elle-même et dans les obligations imposées aux juifs²⁵. Il est impossible que cette Loi ne soit pas imparfaite, étant donné la bénédiction éternelle promise à celui qui l'accomplit²⁶. L'imperfection de la Loi d'Israël découle aussi de la nécessité de sa diffusion et de son extension au reste des habitants de la terre²⁷.

20. Chapitre 23, 43b. Pour une description de la cruauté des musulmans et de la persécution des communautés chrétiennes sous le pouvoir musulman, voir surtout : Eulogi, « *Memorialis Sanctorum* ». *Corpus Scriptorum Mozarabicorum* (ed. I. Gil), Madrid 1973, II, lib. 3, pp. 439-443 ; Alvares, « *Indiculus luminosus* », *op. cit.*, I, pp. 271-280, 287-288.

21. « Recte ergo gloriosissimus Iesus hanc ipsam sententiam confirmavit, dicens quod : Ideo dico vobis quia auferetur a vobis regnum dei et dabitur genti facienti fructus eius » (Chapitre 23, 47b). Cf. Mt 21, 43.

22. A ce sujet, Oropesa a consacré un chapitre entier, afin de démontrer que la cause de l'élection « ... fuit propter Christum qui ex eo ad salvandas omnes gentes secundum carnem erat venturus » (chapitre 13, 20a-21b)). Sur l'annulation de l'élection d'Israël selon les Pères de l'Église, voir Y. Baer, « La terre d'Israël et l'exil aux yeux des générations du Moyen Âge », *Maassaf Sion*, 6 (1894), pp. 150 et suiv.

23. « ...quod iste solus iudeorum conventus ante Christi adventum inter omnes alias nationes fuit verus dei populus electus ab eo, in quo erat vera ecclesia omnium fidelium ubicumque tunc morarentur » (Chapitre 10, 16b-17b).

24. Chapitre 23, 21b. Sur la conception chrétienne du sens du retour d'exil et de la reconnaissance par Israël, à la fin des temps, de Jésus de Nazareth comme Messie, voir Edwin Froom, *The Prophetic Faith of our Fathers ; The Historical Development of Prophetic Interpretation*, 4 vol., Washington 1946-1954, *passim*.

25. « Quod ille status veteris legis fuit similiter imperfectus quantum ad corpus legis sive quantum ad ea quae in lege precipiebantur iudeis » (Chapitre 15, 23a).

26. « Quod status ille erat similiter imperfectus quantum ad finem in quem dirigebatur, qui est aeterna beatitudo ad quam suos cultores intendebat adducere, nec tamen in illam inducebat eosdem » (Chapitre 16, 25b-26a).

27. « Quod status veteris legis fuit similiter imperfectus, quo ad eius publicacionem et civium vsum et administracionem, convictum et conversacionem » (Chapitre 17, 26a-28a).

C'est en vertu des principes de la Loi que les juifs se mirent à mépriser les autres peuples, faisant comme les plus « pieux » d'entre eux qui repoussaient les autres en leur disant : « Retire-toi, ne me touche pas, je te sanctifierai » (Isaïe 65,5). C'est pourquoi ils ne se privèrent ni de prélever des intérêts ni de s'assurer des profits analogues, malgré le caractère injuste de ces usages. A ce propos, Oropesa fait remarquer que déjà Pierre avait noté la répugnance des juifs à côtoyer des non-juifs, ainsi qu'en témoignent ses paroles à Corneille : « Vous le savez, il est absolument interdit à un juif de frayer avec un étranger ou d'entrer chez lui. Mais Dieu vient de me montrer, à moi, qu'il ne faut appeler aucun homme souillé ou impur » (Ac 10,28). Et ailleurs : « Quand donc Pierre monta à Jérusalem, les circoncis le prirent à partie : Pourquoi, lui demandèrent-ils, es-tu entré chez des incirconcis et as-tu mangé avec eux ? » (Ac 11,3). Selon Oropesa, s'ils parlèrent ainsi, c'est parce que les juifs avaient coutume de se tenir à l'écart des étrangers, fussent-ils bons et fidèles comme Corneille ; d'ailleurs les juifs évitaient même d'entrer en contact avec les Samaritains, qui pourtant observaient la Loi, comme l'indique Jean : « Les juifs en effet n'ont pas de relations avec les Samaritains » (Jn 4,9). Les juifs avaient également cette attitude de distanciation à l'égard des prosélytes qui étaient l'objet d'une discrimination et étaient considérés comme différents, même s'ils se comportaient en toute chose comme des juifs et accomplissaient tous les préceptes de la Loi. De ce fait, Dieu avait dû leur ordonner expressément de ne pas brimer les étrangers et de ne pas leur faire de tort, comme ils en avaient fait aux Edomites et aux Égyptiens : « Tu ne tiendras pas l'Edomite pour abominable, car c'est ton frère. Tu ne tiendras pas l'Égyptien pour abominable, car tu as été un étranger dans son pays. A la troisième génération, leurs descendants seront admis à l'assemblée du Seigneur » (Dt 23,8 et 9). En dépit de cet avertissement, il leur avait été enjoint de ne pas admettre en leur assemblée l'Ammonite et le Moabite (Dt 23,4-7)²⁸.

Fort de ce qui précède, Oropesa soutient que les déficiences de la Loi d'Israël, qui se sont manifestées de diverses manières, ont subsisté jusqu'à la venue de Jésus-Christ qui est parfait et éternel. C'est pourquoi la Loi n'a été abrogée qu'à l'avènement de Jésus à qui l'Écriture fait clairement allusion²⁹. C'est à cause des mauvaises actions des juifs

28. Chapitre 17, 26b-27a. La tradition juive a compris : l'Ammonite (homme), mais non l'Ammonite (femme), le Moabite et non la Moabite — d'où l'admission des femmes converties. A preuve, Ruth la Moabite et Na'amah l'Ammonite. Parmi les autres imperfections de la Torah, l'auteur cite le prêt à intérêt à l'étranger, ainsi que le divorce au moyen d'un acte de divorce (ou *gêr*), ainsi qu'il l'explique au chapitre 19, 30b.

29. Chapitre 20, 33b. Ce point de vue se trouve déjà dans les écrits des Pères de l'Église contre les juifs : Justin, « Dialogue avec le Juif Tryphon », *PG* VI, col. 495-499, 503-506, 562-564 ; Cyprien, « Testimonium adversus Judaeos » I, *PL* IV, col. 712-713 ; Tertullien, « Liber adversus Judaeos », *PL* II, col. 639-648 ; Augustin, « Tractatus adversus Judaeos », *PL* XLII, col. 52-55 ; Isidore, « De Fide Catholica contra Judaeos », II, *PL* LXXXIII, col. 520-522.

que Dieu a permis la destruction de leur Temple et leur a infligé l'exil et d'autres malheurs, ce qui montre que la destruction d'Israël et la destruction de la Loi sont tout un. Il y a lieu de supposer, affirme Oropesa, que ces catastrophes obligèrent les juifs à sacrifier aux idoles, à négliger la circoncision et à renier la Loi dans son ensemble, comme il arriva, selon lui, à l'époque des Hasmonéens³⁰.

Ce qui ressort de ces propos de Oropesa c'est que, après avoir expliqué que le temps était venu de secouer le joug de la Loi et avoir annoncé l'unité et la perfection de l'assemblée constituée par les adeptes du Nouveau Testament, l'Apôtre est selon lui arrivé à la conclusion qu'il était désormais inconvenant d'observer les préceptes concrets de la Loi. L'abandon de la circoncision, principe essentiel à la légitimité de la Loi, entraîne l'abandon de la Loi tout entière, comme le dit Paul aux Galates (Ga 5,1-2) : « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. Donc tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclavage. C'est moi, Paul qui vous le dis : si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien »³¹. Ainsi, ceux qui se font circoncire ont rompu avec le Christ et ceux qui cherchent la justice dans la Loi sont déchus de la grâce.

Oropesa ne demande pas aux juifs ce qu'il demande aux « Conversos », car « il ne faut pas accuser toute la communauté pour le péché d'un seul ». Mais il prétend que tous les juifs sont passibles de jugement. En ce qui concerne l'avertissement prophétique d'Isaïe (Is 28, 15-19), il affirme qu'une fois posée la base de la chrétienté, la « pierre de granit, pierre angulaire, précieuse, pierre de fondation bien assise » (Is 28,16) qui est Jésus, le prophète annonce la destruction du Temple et l'exil des méchants qui comptaient parmi les « bâtisseurs » et qui l'ont rejeté ; et tandis que Jésus a mérité d'être la pierre angulaire, eux ont été humiliés³². Et, de peur que l'intention du prophète ne soit pas encore assez claire, Oropesa précise que la pierre angulaire posée en Sion est bien entendu le Christ, bâtisseur de l'Église chrétienne. Les remontrances du prophète s'adressent aux juifs fautifs qui ont rejeté le

30. Chapitre 23, 33b. Comparer à Tertullien, *op. cit.*, col. 670-672 ; Origène « Contre Celse », II, *PG* XI, col. 918 ; Isidore, *op. cit.*, col. 514-520 ; Julien « De comprobatione Actatis Sextae », I, *PL* XCVI, col. 550 ; Pierre Alphonse, « Dialogues », *PL* CLVII, col. 567-581 ; Raymond Martin, *Pugio fidei*, Lipsiae 1687, Tome II, Chapitre 2 ; Tome III. Sur la persistance de la Torah à l'époque messianique, voir W.D. Davies, *Torah in the Messianic Age and/or the Age to come*, Philadelphia 1952 et la critique de A. Díez Macho, « Cesara la "Tora" en la Edad Mesianica ? », dans *Estudios Bíblicos*, XII (1953), pp. 115-158 ; XIII (1954), pp. 5-51.

31. Chapitre 21, 37a. Selon Julien, *op. cit.*, col. 510-511 et selon Tertullien, *op. cit.*, col. 641, on admit la circoncision comme signe de judéité, afin d'interdire aux juifs l'accès de Jérusalem.

32. Chapitre 24, 49b. A propos de l'exil conçu comme châtement infligé aux juifs pour les punir d'avoir haï et rejeté Jésus, comparer Tertullien « Adv. Judaeos », *PL* II, col. 670-672 ; « Contre Celse », *PG* XI, col. 918, Isidore « Contra Judaeos », II, *PL* LXXXIII, col. 514-520 ; Julien « De Compr. actat. Sextae », I, *PL* XCVI, col. 550 ; Pierre Alphonse « Dialogues », *PL* CL VII, pp. 567-581 ; Martin, *Pugio Fidei* (*supra*, note 30) *op. cit.*

Messie et qui, par leur honteuse jalousie, se sont ligüés contre lui³³. Non seulement les pères ont péché en provoquant sa mort, mais les fils se rendent coupables du même péché, puisqu'ils continuent à contester sa messianité et s'obstinent dans leur hérésie³⁴.

Pour Oropesa, tel est le sens des paroles du prophète : « Aussi ce péché sera-t-il pour vous comme une lézarde » (Is 30,13). La situation des juifs donne raison à l'Écriture et confirme que, pour avoir refusé de voir dans le Christ le sauveur de l'humanité et s'être livrés à de perverses fanfaronnades, les juifs ont été amenés à se fier aux hommes et à croire qu'ils seraient sauvés par eux. Or, la crise dont il est question en Isaïe 30,12-14 fait clairement allusion à leur destruction et à leur exil définitif, ainsi qu'à la suppression des sacrifices. Ces sacrifices sont désormais remplacés par le sacrifice du pain et du vin de la célébration eucharistique³⁵. Selon Oropesa, une conclusion s'impose : ceux qui se qualifient eux-mêmes de juifs ne sont pas juifs du tout, leurs synagogues ne sont que des lieux de réunion sataniques, comme le suggère Apocalypse 3,9 et c'est pourquoi il incite les croyants à s'éloigner d'eux, à éviter tout contact direct avec eux et à se conduire envers eux comme envers des esclaves ou des hommes de Satan³⁶. Ailleurs, s'inspirant de Jean Chrysostome, Oropesa assimile les synagogues aux lupanars et aux théâtres, aux repaires de brigands et aux tanières d'animaux³⁷.

Certains ont salué le style de Oropesa et la qualité de son écriture, faisant de lui l'un des « meilleurs écrivains de son temps »³⁸ ; or, une étude approfondie de ses œuvres montre que non seulement il n'était pas dépourvu des idées préconçues de son époque mais qu'il se laissait parfois aller à un style vulgaire, que l'on relève notamment dans les insultes qu'il adresse aux juifs : chiens enragés (*canes rabidi*, 48a),

33. Chapitre 24, 49b.

34. « Et de cecitate et captivitate judaeorum ipsum conspiratione invida reprobante, quae in penam mortis eius secutura erat *super eos* » (*op. cit.*). On trouve une version analogue dans le *Scrutinium Scripturarum*, Burgos 1591, pp. 112-113 ; Espina (*supra*, note 11), 1, Tome 3, feuille 46a et suiv.

35. Chapitre 23, 46b. Le rite de l'Eucharistie a été ratifié au Concile de Trente. Sur ce point, voir Denzinger-Schönmetzer (*supra*, note 13), n°938-939, et c'est aussi l'avis des Pères de l'Église ; cf. C. Alapide, *Commentaria in Scripturam Sacram XXVI, In Malach* 1.11, pp. 560-565.

36. « Concludendum est igitur, sicut habetur Apocalip. quod dicunt se esse judeos et non sunt, sed sunt sinagoga sathanae, et per consequenciam quod sunt a fidelibus studiosissime evitandi, et tanta cautela cum eis conversandum, sicut conversari deberemus cum ministris et filiis sathanae, cui sunt subditi et subiecti » (Chapitre 23, 48a).

37. « Dicit ergo benedictus vir gloriosus multa in sermonibus suis contra judeos, in quibus semper concludit, quod sinagoga eorum non solum est lupanar et theatrum, sed etiam spelunca latronum et belluarum diversorium » (Chapitre 25, 53a).

38. Sigüenza, auteur des chroniques de l'Ordre de St Jérôme, indique qu'il a trouvé l'œuvre de Oropesa « ... de tan buen gusto de letras y tan lleno de noticias de escritura sagrada, leccion de concilios, santos padres y otros autores, que non duda en colocarle con los muy buenos de su tiempo » (Sigüenza-*supra*, note 8, p. 369). Cf. Jérôme de la Croix, *Historia de Enrique IV*, Bib. Nac. Madrid, ms. 1776, p. 119 v.

chiens impudiques (*impudici canes*, 50a), adversaires de la foi (*fidei inimici*, 44b), ennemis de la vérité (*veritatis hostes*, 61a) ; chiens voués à la destruction (*peribundi canes*, 45a), êtres ingrats (*ingratissimi*, 47b), serpents venimeux (*virulenti serpentes*, 50b), adversaires obstinés de la paix et de la justice (*obstinatissimi inimici caritatis et pacis*, 45a, 51a) et bien d'autres injures analogues³⁹.

II. Les torts causés par les juifs à la société chrétienne

Selon Oropesa, on l'a dit, l'influence des juifs sur les chrétiens est incomparablement plus grave que le danger physique de l'islam, étant donné que les juifs ont déjà fait la preuve de leur aptitude à tromper les chrétiens par la ruse. En effet, dit-il, ils cherchent souvent à persuader les croyants en leur adressant des paroles telles que : « Il est juste et vrai que le Seigneur a donné la Torah à Moïse, ainsi que des prescriptions sur les mets interdits et sur la manière de se conduire ; il a prescrit la circoncision et interdit de fabriquer des idoles ou des images sculptées ; l'homme est tenu d'observer scrupuleusement tous ces préceptes et tous ces interdits, sans s'en écarter ni à droite ni à gauche ».

D'aucuns affirment que les juifs concluent leurs propos par ces mots : « Qu'y a-t-il de mal à reconnaître tout cela et à y croire, à garder et à observer toutes les paroles de la Torah avec fidélité, puisqu'il leur est dit que tout est vrai et solide. N'est-ce pas Dieu qui a révélé toutes ces choses par des signes et des prodiges ? Qui peut les récuser ? etc... De cette manière, ces ennemis jurés du Messie répètent les mensonges de leurs pères, ainsi qu'il est écrit : « Nous savons que Dieu a parlé à Moïse tandis que celui-ci nous ne savons pas d'où il est » (Jn 9,29). Aujourd'hui encore, ils osent redire les mêmes paroles, sachant qu'ils ne seront pas châtiés »⁴⁰.

Selon Oropesa, il faut ajouter que les hommes de la Grande assemblée et les pharisiens avaient déjà déployé de grands efforts pour convertir les nations, comme il est dit en Mt 23,15 : « Malheureux êtes-vous, scribes et pharisiens hypocrites, vous qui parcourez mers et continents pour gagner un seul prosélyte et, quand il l'est devenu, vous le rendez digne de la géhenne, deux fois plus que vous ». Déjà alors, la colère de Jésus n'était pas dirigée contre le principe du prosélytisme, mais contre les excès qui conduisaient les prosélytes à leur perte⁴¹. Aujourd'hui les juifs font pression sur les chrétiens et, en particulier, sur les « nouveaux chrétiens », et il en est parmi ces derniers qui, de fait,

39. Nous avons constaté qu'à l'égard du judaïsme aussi, il emploie des termes blessants, tels que : assemblée des méchants (*ecclesia malignantium*, 42a) ; souillure pernicieuse (*inmundicia decepta*, 44a) ; synagogue de Satan (*Sinagoga sathanae*, 45a, 48a) ; cérémonies coupables (*damnabiles ceremoniae*, 61 a) ; iniquité abominable (*abominabilis iniquitas*, 48a) ; cécité juive (*judaica cecitas*, 42a, 45a, 62b) ; dureté de cœur (*durissima corda*, 50a) et d'autres, qui rappellent le style d'injures de Espina. Voir des exemples dans son livre (*supra*, note 11), 3, tome 2, feuille 79a-b.

40. Chapitre 23, 44a.

41. Chapitre 20, 35b.

sous l'inspiration de Satan, se perdent, tels ces chiens qui retournent vers leur vomissure. Et ils mettent tous les autres « Conversos » de leur communauté au pouvoir d'hommes soupçonnés d'hérésie en donnant un alibi aux jaloux qui se réjouissent de les accuser. Et c'est de là que viennent les conflits et les murmures qui règnent entre les croyants, ainsi que la perplexité au sein de l'Église⁴².

C'est donc très habilement que Oropesa attribue la responsabilité de la tension socio-religieuse aux Conversos et celle des divisions internes de l'Église aux juifs eux-mêmes. Déjà dans le rapport de l'enquête sur les hérésies qu'il avait réalisée dans la ville de Tolède vers l'an 1462, Oropesa, se prévalant de son autorité et de l'appui de l'archevêque du lieu⁴³, avait établi que les juifs hérétiques étaient à l'origine de l'apostasie des chrétiens : « Sur les uns et les autres, c'est-à-dire sur les vieux chrétiens et sur les nouveaux chrétiens, les juifs exerçaient leur influence satanique, afin de les inciter à apostasier⁴⁴... Sous leur influence, de nombreux vieux chrétiens et un certain nombre de « nouveaux chrétiens » se rapprochèrent du judaïsme et avec leur aide en vinrent à apostasier la foi chrétienne »⁴⁵.

Pour établir la liste des torts causés par les juifs à la société chrétienne, Oropesa se sert des formules de Jean Chrysostome, ainsi que des « saints canons » qui énumèrent les actes multiples et bizarres accomplis par les juifs contre la chrétienté⁴⁶. Il est donc du devoir des croyants de faire très attention, afin de ne pas tomber dans leur piège, qui risque de porter atteinte à la sainte foi. Et voici les différents préjugés que l'on peut craindre des juifs : a) Les juifs ne cessent de calomnier l'Église chrétienne et ses fidèles, comme le dit l'auteur de l'Apocalypse (Ap 2,9) s'adressant au chef de la communauté de Smyrne : « Je sais ton épreuve et ta pauvreté — mais tu es riche —, et les calomnies de ceux qui se prétendent juifs ; ils ne le sont pas : c'est une synagogue de Satan ». A ce verset, Oropesa ajoute : « Ces chiens méchants répètent

42. Chapitre 24, 51a.

43. En 1461, alors qu'il était supérieur de l'ordre de St Jérôme, l'Assemblée générale le nomma Inquisiteur épiscopal pour tout l'archevêché de Tolède, à la demande de l'archevêque Don Alonso Camillo. Cf. Archivo Historico Nacional (AHN), Codices, 223-B, fol. 65v ; Sigüenza (*supra*, note 8), 2, p. 363 ; T. de Azcona, *Isabella Católica. Estudio critico de su vida y su reinado*, Madrid 1964, pp. 378-379.

44. Sigüenza, *op. cit.*, p. 368. A plusieurs reprises dans son livre, Oropesa revient sur l'idée que c'est par la faute des juifs qu'éclatent des conflits entre les chrétiens ; voir, par exemple, au chapitre 24, 50b : « ...Et inde similiter provenit pro maiori parte quod inter fideles in Christi Ecclesia ex utroque populo scilicet judeorum et gentilium unanimiter adunatos insurgunt quotidie novae rixae et discordiae et grandes inimicitiae ».

45. Sigüenza, *op. cit.*, p. 372. Cf. B. Porreno, *Defensa del Estatuto de Limpieza*, Bib. Nac. Madrid, ms. 13043, 104r.

46. « Multa contra fidem catholicam detestabilia et inaudita committunt dicti judei propter quae fidelibus est uerendum ne diuinam indignationem incurrant cum eos perpetione patiuntur indigna quae fidei nostrae confusionem inducunt hic ibi » (chapitre 25, 53a).

leurs calomnies contre les chrétiens et contre l'Église jusqu'à ce jour »⁴⁷. b) Quand l'envie leur en prend, ils se jettent comme des chiens féroces sur les croyants et nuisent aux chrétiens comme s'ils étaient leurs ennemis déclarés. Ils les trompent par tous les moyens possibles, s'efforcent de les influencer, font pression sur eux pour les corrompre et les couper de leur foi sacrée. Ils servent Satan et sous son influence, croient qu'ils ne pèchent pas mais sauvent leur âme⁴⁸ et « pour nous tromper et nous nuire, ils s'organisent et se rassemblent comme s'ils se rendaient à une réunion de pardon et ainsi se regroupent et s'encouragent mutuellement »⁴⁹. c) Ils ont des servantes et des serviteurs chrétiens qui habitent chez eux et respectent comme eux le sabbat, mais, pendant les fêtes chrétiennes, doivent servir leurs maîtres juifs. Ils mangent et boivent avec eux et font des choses qu'il serait indécent de raconter⁵⁰. d) Ils versent publiquement la dîme de l'Église et ses intérêts, sans se cacher des responsables locaux de l'Église et parfois même avec leurs encouragements. Ainsi ces contempteurs de la Croix ne se privent pas d'entrer dans les églises, qu'ils viennent profaner, car leur seul but est d'empocher les biens matériels de l'Église⁵¹. e) Leur audace sacrilège s'est peu à peu renforcée, au point qu'ils ne craignent pas de déshonorer les femmes chrétiennes ; la plupart d'entre eux sont supçonnés de se livrer sans retenue aux passions sexuelles.

47. « ... quam blasphemiam in christianos fideles et eius sanctissimam Ecclesiam usque in hodiernum diem isti peribundi canes observant » (chapitre 23, 45b). Cf. Espina (*supra*, note 11), 3, Tome 7, feuilles 148a-149a.

48. Chapitre 24, 50 a-b. Selon Alonso de Espina, les juifs sont les frères non seulement des démons et de Lilith, mais aussi de Satan lui-même. C'est pourquoi ils règnent sur la géhenne. Cf. Espina, *op. cit.*, 2, tome 2, feuille 79b. A propos de ces liens, il faut dire que, dès le début du christianisme, Satan d'une part et les juifs d'autre part étaient considérés comme les principaux adversaires de Jésus de Nazareth ; de ce fait, il était inévitable qu'il reste un lien entre eux. Le thème de la subordination des juifs à Satan et de leur docilité à ses injonctions revient souvent dans la littérature du Moyen Âge, les pièces de théâtre et les peintures. Cf. J.T. Trachtenberg, *The Devil and the Jews; the Medieval Conception of the Jew and its Relation to Modern Anti-semitism*, New York - Philadelphie 1961, pp. 12 et s.

49. Chapitre 24, 50a.

50. « Ipsi iam nunc impune retinent servitores et servitrices ex nostris fidelibus christianis, qui cum eis continue manent et sabbatizant, et in nostris festiuitatibus eis obsequuntur et seruiunt, cum eis comedunt et bibunt et cetera faciunt que enarrare nunc piget » (*op. cit.*).

51. « Ipsi iam publice locantur decima et redditus Ecclesiarum, et hoc scientibus, imo facientibus et concedentibus nostris rectoribus et priatis ? Unde provenit quod isti blasphematores crucis Christi, eius sanctissima templa non uerentur nec prohibentur intrare, et ut ita dixerim prophanare, ad colligendum et diuidendum huiusmodi redditus Ecclesiarum » (*op. cit.*). Sur la demande d'interdire aux juifs de prêter sur gages et de lever des impôts pendant la période précédant l'expulsion, voir H. Beinart, « L'expulsion d'Espagne : note de Torquemada à la reine Isabelle », dans *Actes du sixième Congrès mondial des Sciences du Judaïsme* (en hébreu), Jérusalem, 1972, pp. 8-11.

Les facilités et les avantages qui leur ont été accordés leur permettent de réaliser leurs forfaits en secret⁵².

Oropesa s'élève contre les clercs et leurs responsables et laisse entendre que c'est à cause de leur participation au péché des juifs que s'applique à eux l'Écriture : « parce qu'on fortifie la main du méchant de sorte qu'il ne peut revenir de sa mauvaise conduite et vivre » (Ez 13,22) et « ils prêtent main forte aux malfaiteurs, si bien que personne ne peut revenir de sa méchanceté » (Jr 23,14)⁵³. Oropesa jette le blâme sur les princes de l'Église qui confient aux juifs la direction de leurs affaires et renforcent ainsi leur espérance dans la venue de leur Messie, en donnant, à partir de son expérience personnelle, quelques exemples de l'activité nuisible menée par les juifs avec les encouragements de l'Église⁵⁴. 1) Un membre distingué du clergé était présent lorsqu'un archevêque connu nomma publiquement un certain juif à la tête de sa maison, lui déléguant tous ses pouvoirs, de sorte que les croyants devaient l'honorer comme un maître. Le juif en question conquiert le cœur de l'archevêque au point qu'il le préfère au service de Dieu ; trois ou quatre jours d'affilée par semaine, il venait bavarder avec l'archevêque et séjourner chez lui, l'empêchant donc de dire la messe. Et Oropesa de se demander si ces jours-là l'archevêque ressentait l'obligation de prier⁵⁵. 2) De ses propres yeux, il a vu comment les membres du clergé entretiennent avec les juifs maudits des relations de compréhension et de grande amitié, leur accordent des bienfaits et leur donnent leur confiance, en mettant leurs affaires entre leurs mains. Ils préfèrent des juifs à des chrétiens fidèles, ce qui porte atteinte à Jésus et à sa sainte Croix, à l'honneur de leur habit et de leur sacerdoce. Par eux s'accomplissent les paroles que Paul adressait aux Romains : « Le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les païens » (Épître aux Romains 2,24)⁵⁶. 3) Lorsque Oropesa était encore étudiant, il a été témoin de transactions entre les princes de l'Église et les traîtres juifs. Ils leur confiaient même leur argent pour que les juifs le prêtent avec intérêt et en prélèvent leur part, alors que cet argent provenait des aumônes faites par des chrétiens fidèles. Ainsi qu'il est écrit : « Car c'est des prophètes de Jérusalem que sort l'impiété pour contaminer tout le pays » (Jr 23,15)⁵⁷.

Par ces actes et par d'autres, les princes de l'Église ont permis que ceux qui croient en « notre sainte Mère l'Église chrétienne », lesquels

52. « In tantum enim eorum sacrilegam crevit audaciam ut etiam christianas feminas constuprare non metuunt, sicut de pluribus conpertum esse constat. De plurimis vero suspicio eorum libidinis et lubricitatis, et coniectura evidentis opportunitatis satis indicant quid in occultis agere debeant » (chapitre 24, 50a).

53. Chapitre 24, 51a.

54. *Op. cit.* 51b.

55. *Op. cit.* 52a.

56. *Op. cit.* 52a-b.

57. *Op. cit.* 51b.

ont été sauvés par le précieux sang de Jésus, se lèvent et tombent dans le piège tendu devant leurs pas par les juifs ennemis de la Croix. Ce sont de tels actes qui favorisent la profanation du nom du Sauveur. C'est pourquoi les évêques et les clercs doivent prendre garde que l'avertissement du ciel ne s'applique à eux : « Est-ce le méchant que tu aides et les ennemis du Seigneur que tu aimes ? A cause de cela, le courroux du Seigneur viendra sur toi (II Chr 19,2) »⁵⁸.

III. Propositions pour régler le problème juif

Afin de renforcer la vigueur des propositions qu'il avance pour régler la question juive, Oropesa indique que, du fait de l'influence néfaste des juifs, l'Église a déjà interdit aux fidèles de se lier aux juifs, de s'asseoir à leur table⁵⁹, de recevoir d'eux des remèdes et beaucoup d'autres choses. Pour ne pas trop insister sur ce point, Oropesa évite d'énumérer les choses en question, mais à tout moment il souligne que cette mesure a été prise sur le conseil des Pères de l'Église et que, par conséquent, ses princes et ses prêtres doivent bien la connaître et la faire connaître aux fidèles. Cependant, le peuple lui-même a l'obligation de poser des questions aux gens d'Église à ce sujet. Il importe que la séparation entre les juifs et les croyants chrétiens s'opère en fonction des saints ordres qui, certes, renferment certaines nuances, mais ont néanmoins une intention on ne peut plus claire. Il y est dit, en effet, que le christianisme sera toujours honoré et considéré par le public ; que les croyants chrétiens seront élevés au-dessus des juifs, qu'ils seront protégés de toute humiliation, de tout faux pas, de toute impureté pouvant leur venir des juifs ; qu'il leur faudra toujours se méfier des juifs et voir en eux des ennemis habiles et sataniques, tant qu'ils demeureront dans leur rébellion⁶⁰.

Oropesa commente aussi la célèbre homélie d'Augustin sur le Ps 59,12 : « Ne les massacre pas, sinon mon peuple oubliera, Que ta vigueur les secoue et les rabaisse ». Son interprétation est qu'il ne faut pas tuer les juifs, « sinon mon peuple oubliera » — c'est-à-dire les chrétiens oublieront, à l'avènement de Jésus-Christ, les prophéties et

58. « Timeant igitur tam rectores et praelati, quam tales viri religiosi, qui in huiusmodi supra dictis solent esse culpabiles, saltem illud divinae comminationis verbum 2 Paralip. 19: Impio praebes auxilium et his qui oderunt Dominum amicitia iungeris et ideo iram quidem Domini merebaris » (*op. cit.* 52b).

59. Chapitre 23, 48b. Cette même crainte de contacts excessifs entre les juifs et les chrétiens avait déjà inspiré, au début du IV^e siècle, au Synode d'Elvire (300-306), l'élaboration de lois (canons) visant à séparer les juifs de leur entourage. Sur ce synode et ses décisions, voir A. W. Dale, *The Synod of Elvira*, Londres 1882 ; Z. García Villada, *Historia ecclesiastica de Espana*, Madrid 1929-1936, I, pp. 301-305 ; *Concilios* (*supra*, note 12), pp. 1-15 ; L. García Iglesias, « Los canones del Concilio de Elvira y los Judios », dans *El Olivo*, III-IV (1977), pp. 61-70 ; idem, *Los Judios en la Espana antigua*, Madrid 1978, pp. 66 et s.

60. Chapitre 26, 61b.

les dires de l'Écriture ; « que ta vigueur les secoue », c'est-à-dire fasse d'eux des errants ; « et les rabaisse » — les mette dans une situation lamentable⁶¹. A la fonction qu'attribue Augustin à l'exil et à l'humiliation des juifs — être en tout lieu des témoins de l'authenticité du christianisme — Oropesa ajoute l'élément missionnaire. Il affirme qu'il ne faut pas les massacrer, dans l'espoir que, pour se sauver, ils se convertissent : « En effet, si Dieu les a rejetés et abandonnés, ce n'est pas pour qu'ils soient privés du salut et de la glorification des fils, comme le déclare l'apôtre » : « Je demande donc : Dieu aurait-il rejeté son peuple ? Certes non ! Car je suis moi-même israélite, de la descendance d'Abraham, de la tribu de Benjamin. Dieu n'a pas rejeté son peuple, que d'avance il a connu » (Rm 11,1-2)⁶².

Oropesa s'aligne en cela sur la position officielle de l'Église qui, au Moyen Âge, considérait qu'il ne fallait pas exterminer les juifs car, d'après l'Écriture, au moins une partie d'entre eux devait dans l'avenir découvrir la lumière de la foi chrétienne et reconnaître la divinité de Jésus.

En revanche, Oropesa fonde la nécessité d'humilier les juifs sur Is 28,19 : « Seule la terreur fera comprendre la révélation ». De ce verset du prophète, il conclut qu'il convient d'humilier les juifs afin qu'ils changent de religion. D'après lui, tous les torts dont il a déjà parlé disparaîtraient — sinon tous, du moins une partie d'entre eux — si les croyants n'enlevaient pas aux juifs le joug qui leur a été imposé à travers les préceptes divins, joug qu'il n'y a pas à supprimer tant qu'ils continuent à professer la foi juive. Seule la détresse peut en définitive les amener à écouter et à comprendre, ainsi que l'a dit Isaïe (28,19)⁶³. La souveraineté officielle de l'Église montre que la conversion des juifs doit s'opérer par la compréhension et la persuasion. Oropesa lui-même se prononce dans ce sens⁶⁴. Il retient toutefois la *vexatio* comme le seul moyen d'obtenir la conversion des juifs. Selon lui : « Les

61. *Op. cit.*, 62a. Cf. Augustin « Tract. adv. Judaeos », PL XLII, col 57 ; « De civ. Dei », PL XLI, col. 608-609. On trouve déjà une interprétation dans cet esprit dans le livre de Tertullien contre les Juifs (fin du II^e siècle de notre ère). Cf. PL II, col 638 — ainsi que chez Rufin, contemporain d'Augustin (Cf. PL XXI, col. 880).

62. Chapitre 26, 62a-b. Il est intéressant de noter que Oropesa ne fonde justement pas son propos sur le verset 26 du chapitre 11 de la lettre aux Romains, où Paul exprime sa conviction qu'en définitive tout Israël sera sauvé, le même passage de l'Écriture « de Sion viendra le libérateur » étant d'ailleurs partie intégrante de l'eschatologie chrétienne.

63. « ... daret procul dubio intellectum eorum auditui sola vexatio, sicut et Deus eis ante comminando promisit Esaïe 28... » (chapitre 24, 49a).

64. Au chapitre 26, 61B, il rappelle aux croyants l'opinion d'Isidore de Séville selon laquelle il ne faut pas imposer par la force ce que l'on peut obtenir par la persuasion : « Non tamen putet quis... quod sunt violenter ad fidem cogendi, aut quod invitis parentibus sunt eorum parvuli baptizandi ». En d'autres termes, Oropesa adopte pour principe ce que pensent la plupart des théologiens chrétiens, des spécialistes du droit canon et des évêques, à savoir qu'il ne faut pas imposer de force la foi chrétienne aux juifs mais en fait distingue différentes sortes de contrainte.

juifs ne sortiront de leur hérésie perverse ni par la mort, ni par la géhenne, mais uniquement par l'humiliation constante, du matin au soir et du soir au matin, sans trêve. Il faut qu'ils soient toujours pressés, afin que leur angoisse soit aussi leur salut. C'est ainsi qu'ils feront repentance et reviendront vers leur Sauveur véritable, Jésus le Nazaréen, comme l'affirme le prophète : « ... chaque fois que le fléau passera, il vous reprendra, car il repassera matin après matin, le jour et la nuit, et seule la terreur fera comprendre la révélation » (Is 28,19)⁶⁵.

En outre, si les juifs ne sont pas affligés, ils demeureront obstinément dans leur hérésie et le fait de voir les chrétiens les estimer, les princes et les gouverneurs les combler de bienfaits raffermira leur foi. Ils diront que c'est là l'effet de la providence divine, providence que leurs pères ont discernée dans le premier exil, ainsi qu'il est rapporté dans les livres de Daniel, d'Esdras et de Tobie⁶⁶. La solitude écrasante et l'errance constante que les juifs sont appelés à vivre doivent en définitive éclairer leur chemin et les sauver, comme le dit Isaïe : « seule la terreur fera comprendre la révélation » (Is 28,19)⁶⁷. Ce n'est pas en vain que Dieu a décidé d'infliger un dur exil et une solitude déprimante à ceux d'entre eux qui n'avaient pas accepté le joug du christianisme, car c'est un peuple à la nuque raide et seul ce moyen peut les conduire à la foi véritable ; ceux qui restent méritent donc le châtiment jusqu'à la fin des siècles⁶⁸.

Parmi les conseils pratiques que donne Oropesa pour éviter aux chrétiens d'être en contact trop fréquent avec les juifs et, partant, de subir de leur part une mauvaise influence⁶⁹, on trouve la suggestion de loger les juifs dans une zone d'habitation bien définie. Oropesa signale, en revanche, qu'il est interdit de leur voler leurs biens ou de les faire sortir de force de leurs maisons⁷⁰. La séparation doit être claire et connue de tous. C'est pourquoi il faut que les juifs portent sur leurs vêtements un signe ou une marque distinctive de nature à les différencier nettement et sans équivoque des chrétiens ; « c'est ainsi que les juifs eux-mêmes connaîtront la captivité et l'esclavage et comprendront que

65. Chapitre 24, 49 a-b.

66. Chapitre 24, 48b-49a.

67. « A qua abominanda desolatione et excecata damnatione sola vexatio captivitatis quam patiuntur debet eos instruere et illuminare et intellectum prebere et quodammodo liberare, secundum quod propheta concludit in fine dicens, *tantum sola uexatio dabit intellectum auditui* » (*Op. cit.* 49b-50a).

68. *Op. cit.* Ces propos s'inspirent indiscutablement de l'affirmation de Chrysostome selon laquelle les Juifs sont condamnés à vivre l'enfer sur terre jusqu'à la fin des siècles. Cf. PG XLVIII, col. 905 ; Baer (*supra*, note 22), pp. 153-155.

69. « Sed iam brevi quodam compendio damnanda est eorum malicia et a veris catholicis segreganda ex scripturarum testimoniiis » (chapitre 23, 44b).

70. Chapitre 26, 61b. Peu avant l'expulsion, on avait également envisagé d'exécuter dans toute sa rigueur l'arrêt visant à confiner les juifs dans des zones d'habitation séparées. Cf. Beinart (*supra*, note 51), pp. 11 à 15. Et, du même auteur, « L'habitat des Juifs en Espagne au xve siècle et l'arrêt de ségrégation », dans *Sion* 51 (1986), pp. 61-85.

c'est à la chrétienté qu'appartiennent l'autorité et la puissance et ils respecteront alors les croyants chrétiens et cesseront de se montrer supérieurs à eux »⁷¹. Pour donner encore plus de poids à sa proposition de séparer les juifs de la société chrétienne, Oropesa rappelle la requête de Paul invitant les fidèles à s'éloigner des juifs « car ils ne plaisent pas à Dieu et sont ennemis de tous les hommes » (I Th 2,15)⁷², ainsi que l'appel de Pierre « Sauvez-vous de cette génération dévoyée » (Ac 2,40)⁷³. Oropesa revient aussi sur l'idée de ne pas laisser les juifs atteindre une position dominante parmi les chrétiens ; de tout temps, dit-il, l'Église a comparé la situation du juif dominant le chrétien à celle d'un esclave dominant un homme libre⁷⁴. C'est pourquoi les Pères de l'Église considèrent comme sacrilèges ceux qui confient à des juifs une fonction publique et leur attribuent le moindre pouvoir sur les chrétiens⁷⁵.

Oropesa critique en particulier les responsables de l'Église et les prêtres qui n'ont pas mis à exécution les décisions prises à l'égard des juifs, affirmant que c'est pour cela que la foi des chrétiens a tiédi⁷⁶ et que s'est accrue la tension entre ces derniers et ceux qui, du judaïsme, sont passés dans le giron de l'Église. « Alors, ces serpents venimeux se terreront dans leurs repaires et les croyants dans leur ensemble les repousseront et ceux qui ne se sont pas encore convertis s'éloigneront d'eux avec la plus grande prudence et éviteront tout commerce avec eux, comme le prescrivent les saints canons : (s'ils s'étaient comportés ainsi), les quelques « nouveaux chrétiens » parmi nous n'auraient pas conservé la pratique du judaïsme, comme il est prouvé qu'ils le firent, ils n'auraient pas commencé à soupçonner les autres en chuchotant

71. Chapitre 26, 61b. Il convient de noter que l'interdiction faite aux chrétiens d'habiter au milieu des juifs est déjà évoquée dans *Siete partidas* (VII 8), mais l'ouvrage ne préconise pas, pour régler ce problème, la solution appliquée depuis et jusqu'à l'expulsion, en 1492. Cf. F. Baer, *Die Juden im christlichen Spanien*, I-II, Berlin, 1929-1936 ; I, p. 278 ; II, pp. 263 et s., 274 et s.

72. Chapitre 23, 48a.

73. « ... exprimens evitacionem eorum quod prohibuit Petrus, Christi vicarius, magno fidei fervore succensus (Acta 2, 40) loquens his qui conversi fuerant ad Christum et dicens : Salvamini igitur et separamini a generatione ista prava » (*op. cit.*). Alonso de Espina conseilla également aux chrétiens de se tenir à l'écart des juifs, afin de ne pas tomber avec eux dans l'hérésie. Cf. Espina (*supra*, note 11), II, Section 8, feuillet 73b.

74. Voir, par exemple : S. Grayzel, *The Church and the Jews in the XIIIth Century*, New York, 1966, doc. 14, 23, 27, etc... ; Beinart (*supra*, note 51), pp. 8-11.

75. « Hinc est etiam quod reos sacrilegii patres condemnauerunt eos, qui iudeis quaecumque publica officia committunt per quae super christianos fideles possunt habere aliquod exercitium » (chapitre 23, 48a).

76. « Quanta mala proveniant omnibus, ex eo quod male ista supradicta servantur, quia infirmatur catholica fides, et iudei efficiuntur durissimi et damnabiliores, et subvertuntur et percutunt multi catholici et fideles, et suscitantur et crescent inimici contra eos qui fuerant ex iudaismo conversi, et ideo rectores et prelati multum in hoc videntur peccare » (chapitre 24, 48b).

contre eux avec malveillance et cette division ne se serait pas introduite dans l'Église⁷⁷.

Alonso de Espina, lui, fait écho à l'idée d'une expulsion totale des juifs, afin que puisse se réaliser l'assimilation des Conversos dans la société chrétienne. Espina rappelle aux autorités l'expulsion des juifs d'Angleterre (1290), celle des juifs de France (1306) et soutient que l'Espagne est tout aussi capable que ces États de se suffire à elle-même et de se passer des juifs.

IV. *Analyse du problème des Marranes*

Abordons à présent un autre aspect de la question juive, le problème de la foi des Marranes, problème qui suscita une vive polémique dans les écrits relatifs au statut et à l'assimilation des Conversos dans la société chrétienne. On l'a vu, l'ouvrage de Oropesa appartient à la littérature apologétique qui s'élève contre l'idéologie raciste à caractère politico-religieux hostile aux Conversos et à la place qu'ils réussirent à occuper en milieu chrétien⁷⁸. Si l'on en juge d'après les arguments théologiques modérés qu'il avance pour régler le problème des Marranes, par rapport aux projets extrêmes proposés par ses contemporains, tel le programme radical de Fray Alonso de Espina⁷⁹, il n'est pas impossible que le livre de Oropesa « Lumière pour éclairer les nations » dont la rédaction fut achevée en 1465 — c'est-à-dire quelques années après la parution de « La forteresse de la foi » de Espina (1460) — soit une sorte de réplique ou d'alternative à cet ouvrage⁸⁰. Nous allons maintenant étudier pourquoi leurs avis sont divergents, malgré la connaissance qu'avait Oropesa de l'existence du problème et de la nécessité de se préoccuper de l'apostasie des Marranes.

Lorsqu'on étudie la manière dont Oropesa se situe face à ce problème, on est inévitablement amené à se demander s'il avait un projet détaillé pour résoudre le problème de l'infidélité des Marranes à

77. Chapitre 24, 50b. Et voir : Espina (*supra*, note 11), III, Section 9, feuillets 164a-170a.

78. Cf. *supra*, note 3 ; il faut ajouter que les commentateurs de l'ouvrage sont du même avis quant à ses objectifs. Cf. Sigüenza (*supra*, note 8), I, p. 370 ; M. Menendez Pelayo, *Historia de les heterodoxos espanoles* (BAC, 150), Madrid 1956, I, pp. 718-719 ; Sicroff (*supra*, note 4), pp. 71-72 ; M. Andres Martin, *Historia de la Teologia en Espana (1470-1570)*, Rome 1962, p. 196, n. 4 ; Baer (*supra*, note 8), p. 390.

79. Sur Alonso de Espina (1412-1495) et sur les sévères mesures qu'il enjoint de prendre à l'encontre des Marranes, Cf. Beinart (*supra*, note 11), pp. 17-24.

80. Un exemple classique est le propos de Oropesa au chapitre 26, 61b : « ... et monet fratres semper seruemus nostros eos qui ad fidem christianam ex iudaismo uenerunt, ne eos quocumque colore infamemus aut contemnamus et conturbemus, eisdem quidem nullo modo insultemus, sed si forte errauerint et peccauerint eosdem cum charitate et mansuetudine reuocemus... aut si quisquam obstinatus infixerit in errore puniatur pacifice secundum ordinem iuris sine infamia atque dispendio aliorum fidelium qui sunt generis sui ». Cette politique de compromis est opposée à la position extrême de Fray Alonso de Espina. Espina attaque les Conversos en tant que juifs, encore que, selon lui, l'hérésie des juifs se manifeste à découvert tandis que celle des Marranes est clandestine.

la foi chrétienne. Propose-t-il, comme Espina, des mesures à prendre pour rechercher les hérétiques et des moyens pour les débusquer ? L'analyse des propositions de Oropesa montre qu'il parle souvent de son intention de traiter ce sujet dans la seconde partie de son livre. Ainsi, par exemple : « Si l'un d'entre eux cherche à corrompre ou à travestir la foi, qu'il soit prêt à subir le châtement correspondant à la gravité de sa faute et à se soumettre aux décisions des autorités de l'Église. Toutefois, il ne faut à aucun prix mêler les autres à ces mesures et punir tout le monde, ainsi que j'ai l'intention de le démontrer longuement dans la seconde partie de mon ouvrage, avec l'aide de Dieu »⁸¹.

Ainsi, Oropesa fait à peine allusion à l'intégration des Marranes dans la vie juive, ni à leur observance des préceptes de la Torah de Moïse et, lorsqu'il est question d'eux, Oropesa affirme invariablement qu'il existe des lois et des ordonnances dans l'Église qui permettent de corriger et de châtier les pécheurs ; cependant, on l'a vu, ce sujet doit être traité dans la seconde moitié de son ouvrage.

Parmi les sujets que Oropesa se propose de traiter dans la seconde partie de son livre figure aussi le sort réservé aux dissidents et aux schismatiques hostiles aux Conversos. Selon ses propres termes : « A leurs fruits vous reconnaîtrez ces prophètes de mensonge, mais mon étude détaillée paraîtra, avec l'aide du Seigneur Dieu, dans la seconde partie de mon ouvrage »⁸². Contrairement à l'avis de Sigüenza qui est persuadé que Oropesa n'avait nullement l'intention d'adjoindre une autre partie à son livre — et de fait, on n'a trouvé aucun ouvrage supplémentaire — Oropesa avait bel et bien cette intention⁸³. Quoi qu'il en soit, pour éviter de donner l'impression qu'il règle le problème des Conversos en les laissant impunément revenir à leur première religion, Oropesa précise qu'il n'entend pas épargner aux pécheurs le châtement qu'ils méritent. Il souligne qu'il a partout le souci que les autres ne soient pas humiliés et que ceux qui ont péché soient punis en application des lois de la foi, communes à tous⁸⁴, que constitue le droit canon. Vers la fin de son ouvrage, Oropesa s'étend sur la nature du châtement en indiquant explicitement que les hérétiques qui reviennent

81. Chapitre 36, 89b. Au chapitre 3, 8b, il indique explicitement que son ouvrage est divisé en deux parties (*dividitur in duas partes*) et que, dans la seconde partie, il s'efforcera de montrer comment, à son sens, seront punis tous ceux qui ont péché. Étant donné l'hypothèse qui est la sienne de l'existence d'une authentique unité entre tous les croyants, il affirme que la loi doit être appliquée également à tous et qu'il importe de proportionner la peine à la gravité de la faute.

82. Chapitre 22, 43b. Cf. chapitre 30, 77b. Là encore l'auteur critique les séducteurs qui démentent par leurs actes les paroles de Jésus le Nazaréen et de son envoyé Paul, méprisent les sacrements et introduisent dans l'Église une vive dissension. Il ajoute : « Il s'ensuit que leurs torts sont grands, comme je le montrerai clairement en tirant mes conclusions dans la seconde partie de mon ouvrage ».

83. Sigüenza (*supra*, note 8), I, p. 372. Il semble que cette assertion manifeste la propension de Sigüenza, chroniqueur de l'Ordre de St Jérôme, à considérer toute l'œuvre de Oropesa, supérieur de l'Ordre, comme un ensemble homogène.

84. Chapitre 4, 10b.

au judaïsme doivent être traités comme tous les hérétiques et que ceux qui s'obstinent dans leur profession de foi doivent être livrés au bras séculier, en application des lois de l'Église en matière pénale⁸⁵. Nous verrons que Oropesa fait ici allusion à la peine du bûcher prévue pour les hérétiques, peine qui fait partie des quatre moyens proposés par Espina. Cependant Oropesa fonde cette peine et celle de la spoliation des biens sur les statuts de Tolède et affirme que les ordres ont été prévus pour ceux qui reviennent au judaïsme et non aux autres juifs qui se sont convertis à la foi chrétienne, qu'il s'agisse d'eux-mêmes ou de leurs enfants. Plus tard, l'Inquisition nationale espagnole adoptera précisément le système de Espina, en ce qui concerne l'interdiction faite aux enfants des hérétiques d'obtenir une chaire publique et la possibilité de deshériter les enfants des convertis au judaïsme, même après la mort de ces derniers.

Le livre de Oropesa ne comportant pas de seconde partie, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer si l'auteur avait un programme solide et systématique pour éviter le retour au judaïsme des Marranes ou s'il se contenta d'émettre, à l'adresse des fidèles, propositions et conseils leur indiquant comment se conduire avec leurs frères les Conversos. Si le livre de Oropesa « Lumière pour éclairer les nations » fait suite aux ouvrages de Alonso de Carthage et de Juan de Torquemada, il est clair qu'il n'avait pas à proposer un tel programme. Ces ouvrages, on le sait, traitent principalement non de la question du statut des juifs, mais des rapports entre les fidèles et ceux des juifs qui entrent dans le sein de l'Église. Le thème central est donc théologique et tourne autour de l'unité de la foi chrétienne et de la place qu'y tiennent les Conversos. L'apostasie des Marranes est un sujet secondaire qui est toujours traité dans le cadre de l'influence néfaste des juifs sur les chrétiens. Cependant, si notre hypothèse est juste, selon laquelle l'ouvrage de Oropesa cherche non seulement à militer en faveur de l'intégration des Conversos dans la société chrétienne mais aussi à proposer une autre manière de régler le problème des Marranes, voire une alternative à la solution radicale de Espina, alors nous devons trouver chez Oropesa une sorte de plan visant à maintenir les Conversos dans la foi chrétienne ou du moins des propositions sur lesquelles il aurait eu l'intention de s'étendre plus longuement⁸⁶. Ces considérations découlent des passages où Oropesa fait allusion aux solutions à apporter

85. Chapitre 51, 154a et ss. En cela, Oropesa est proche de Alonso de Espina. Ce dernier ne se contente pas de conseils, mais explique en détail quelles sont les mesures à prendre pour combattre l'hérésie des Marranes de Castille. Il souligne même les difficultés techniques que risque de rencontrer l'exécution des décisions judiciaires. Cf. Espina (*supra*, note 11), II, Section 12, feuillet 75a et ss.

86. Du fait de ses occupations, il lui fut impossible d'écrire la seconde partie de son ouvrage. Entre 1451 et 1462, il dut cesser d'écrire. Il acheva la première partie (jusqu'au chapitre 52) en 1465, au prix de grands efforts, à la suite des nombreuses sollicitations de Don Alonso Camillo. Il y a lieu de croire que la préface sur laquelle se fonde Sigüenza fut écrite plus tard, peut-être en 1466.

au problème des Marranes. Dès le début de son livre, Oropesa se préoccupe de la manière dont il convient d'agir pour rapprocher les Marranes de l'Église ou éviter qu'ils ne s'en éloignent : « Il faut suivre la voie des Évangiles, dans la pureté du cœur, la tendresse et la douceur de la grâce afin de toujours maintenir l'unité et l'amour dont il nous a aimés et nous a commandé d'aimer : car ce sont nos péchés et nos offenses qu'il a portées, nos souffrances qu'il a subies sur la croix pour apporter à tous le salut et l'unité. »⁸⁷ Et ailleurs, il écrit : « Observons avec grand soin et vigilance ce que nous a enjoint saint Jean Chrysostome, insistant pour que nous gardions nos frères, à savoir ceux qui ont quitté le judaïsme pour entrer dans le giron de l'Église, afin qu'ils ne soient blessés ni heurtés d'aucune manière ; et si, par hasard, ils s'égarèrent hors du droit chemin, rappelons-les avec bonté et miséricorde et consacrons tous nos efforts et notre vouloir au salut de leurs âmes »⁸⁸.

Selon Oropesa, il ne faut pas porter de fausse accusation contre les Marranes ni les diffamer car c'est ainsi qu'on les déshonore, qu'on nuit à leur réputation et qu'on porte préjudice à l'Église. En effet, ils ne se corrigent pas de cette manière, au contraire. Cette affirmation vient contredire l'avis de Espina qui soutient que tous les Conversos sont suspects quant à leur foi et leur religion. Oropesa demande de ne pas même rejeter ceux qui ne se sont approchés des sacrements qu'en apparence tant qu'ils continuent à appartenir à l'Église et qu'un écrit personnel n'a pas prouvé leur culpabilité⁸⁹. A son avis, ce dont ils ont besoin, c'est d'être guéris plutôt que d'être attaqués, ce qu'il leur faut ce sont de saines doctrines et une ferme discipline au lieu d'être en butte à la raillerie et à une critique émanant d'idées préconçues qui blessent le corps, tuent l'âme et portent atteinte à l'unité de l'Église.

Il semble que le projet de Oropesa consiste surtout à proposer les mesures à prendre pour que la foi et la religion des Conversos cessent d'être suspectes, c'est-à-dire pour qu'ils soient considérés comme de bons chrétiens. En fait, ces mesures sont aussi une manière d'éliminer les causes de l'infidélité et de l'apostasie des Marranes :

a) S'il existe un contact direct entre les Conversos et les juifs qui ne se sont pas convertis, surtout s'il s'agit de juifs auxquels les chrétiens accordent bienfaits et considération, Oropesa propose maintes fois de le supprimer, prenant argument du canon 62 du quatrième Concile de

87. Chapitre 2, 7b.

88. Cf. *supra*, note 80. En ce qui concerne la peine à infliger, il ajoute les importantes remarques suivantes : « aut si quisquam infixerit in errore puniatur pacifice secundum ordinem iuris sine infamia atque dispendio aliorum fidelium qui sunt generis sui » (chapitre 26, 61b).

89. Chapitre 21, 42b. Au chapitre 51, il évoque à propos de ceux qui se voient infliger une peine le canon 64 du quatrième Concile de Tolède : « ainsi, il n'appartient plus aux juifs qui, en d'autres temps, étaient chrétiens, mais ont depuis renié leur foi chrétienne, de témoigner ». Il établit que, selon la loi, on ne peut punir que ceux qui ont effectivement apostasié la foi chrétienne, puisqu'il est dit « mais ont depuis renié ».

Tolède (633) qui stipule : Si, de manière générale, la société des méchants arrive à corrompre les bons, a fortiori corrompra-t-elle ceux qui ont tendance au mal. C'est pourquoi il n'y aura aucun lien entre les juifs qui se sont convertis au christianisme et ceux qui s'en tiennent à leurs pratiques anciennes, de peur que ne naisse de ce lien une culture pernicieuse⁹⁰. Oropesa propose d'opérer une séparation dans les lieux d'habitation, afin d'éviter l'influence néfaste des juifs⁹¹. Cette idée est également émise par Espina, à cette différence près que ce dernier enjoint même aux bons chrétiens d'éloigner leur résidence de celle des mauvais chrétiens, c'est-à-dire des Marranes.

b) L'apostasie d'un certain nombre de Conversos vient de ce que leur conversion a été forcée. C'est pourquoi Oropesa propose, dans son projet, de se montrer tolérant envers eux et de leur donner une formation chrétienne. Il importe qu'ils soient proches de chrétiens convaincus, afin que ces derniers leur enseignent la bonne conduite, et ainsi : « Ils les guideront et les doteront de tous les moyens pour que ceux qui n'ont pas reçu le baptême de leur plein gré ou ceux qui ne croient pas ou n'adhèrent pas pleinement à la foi chrétienne cessent de feindre et se mettent à croire et à se conduire loyalement selon l'esprit chrétien. A cette fin, ils avertiront aussi les pasteurs de l'Église, ceux dont la responsabilité est directe, pour qu'ils les protègent avec sollicitude, considérant qu'il est de leur devoir d'accueillir et de venir en aide à ceux dont la foi fléchit, comme l'a prescrit l'apôtre, sans s'opposer à eux en une pénible querelle. C'est par indulgence en effet que l'apôtre enseigne qu'il nous faut accueillir et corriger nos frères, ainsi qu'il est dit : « Accueillez celui qui est faible dans la foi, sans critiquer ses scrupules » (Rm 14,1)⁹².

La jalousie religieuse à l'encontre des Conversos a pu leur causer une vive déception et c'est peut-être, selon Oropesa, l'une des raisons de leur défection. C'est pourquoi il propose à nouveau que le reste des chrétiens les accueillent avec gentillesse, dans la fraternité et l'amitié ; selon ses propres termes : « Puisqu'ils ont adhéré à notre foi, à la sainte Église des croyants, il nous faut les accueillir avec le même empressement et le même amour que le reste des croyants »⁹³. A son sens, l'accomplissement des Évangiles et leur pérennité exigent l'unité et l'égalité entre les croyants qui ont accepté le joug du Messie, qu'ils soient juifs ou

90. Chapitre 23, 48b. Il est surprenant que Oropesa cite intégralement ce canon qui assimile les Conversos à ceux qui commettent délibérément le mal et à ceux qui sont enclins au péché (qui ad vicia proni sunt), optique qui correspond justement à la position extrême de Espina.

91. Cf. *supra*, note 77.

92. Chapitre 48, 124b. A un certain stade, Espina se montre lui aussi tolérant à l'égard des juifs convertis au christianisme, malgré ses soupçons à l'encontre des Conversos, mais il s'applique à donner de longues directives religieuses (per octo menses inter catechumenos ecclesiae) et analyse consciencieusement chaque cas particulier. Cf. Espina (*supra*, note 11), III, Section 12, feuillet 181b.

93. Chapitre 26, 63b.

gentils. Cela signifie que tout croyant peut participer à la vie sacramentelle, sauf cas d'invalidité personnelle. Il s'ensuit qu'il faut unir par le mariage les croyants en Jésus, sans tenir compte de leur origine ethnique, et qu'il faut leur accorder tous les services communautaires, tels que : l'inhumation, le jugement, la charité et ainsi de suite, car « il faut accueillir les chercheurs de Dieu et agir envers chacun d'entre eux avec équité et justice, sans considération pour leur origine »⁹⁴.

La nécessité de défendre les Conversos et de ne pas les léser découle de l'idée centrale de l'ouvrage de Oropesa : mettre en relief l'unité de l'Église et le salut de ses fils opéré par Jésus le Nazaréen. Faire acception des personnes parmi les croyants serait revenir à l'imperfection que l'on trouve dans la Torah de Moïse et judaïser et, par conséquent, entamer la valeur du salut chrétien. L'enseignement chrétien est sans équivoque : les chrétiens doivent, d'une part, rejeter les juifs et éviter tout contact avec eux et, d'autre part : « accueillir et aimer de toutes leurs forces leurs frères chrétiens, quelle que soit leur origine, et user avec eux de charité et de vérité et non, au contraire, laisser — ce qu'à Dieu ne plaise ! — des provocateurs leur faire commettre le mal et se nourrir aux mamelles de l'Église, tandis que les Conversos seraient assoiffés et épuisés, comme il est dit dans les Lamentations de Jérémie : « Même chez les chacals on donne à téter, on nourrit ses petits ; cette belle qu'est mon peuple devient aussi cruelle que les autruches de la steppe. De soif, la langue du nourrisson colle à son palais ; les bambins réclament du pain ; personne ne leur en présente » (Lm 3, 4-5). Ou, comme le dit l'apôtre : « Grâce soit à Dieu qui, (...) par nous, répand en tout lieu le parfum de sa connaissance. De fait, nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ, pour ceux qui se sauvent et pour ceux qui se perdent ; pour les uns odeur de mort qui conduit à la mort, pour les autres odeur de vie qui conduit à la vie (2 Co 2, 14-16) »⁹⁵.

Les pasteurs de l'Église et ses dirigeants sont responsables, selon Oropesa, de l'égalité entre les croyants, sans distinction d'origine et c'est à eux de permettre que les Conversos soient aussi directement admis au sacerdoce et au gouvernement de l'Église⁹⁶. Ici apparaît à nouveau la divergence d'opinion entre Oropesa et Espina. Pourquoi en est-il ainsi ? Il semble que nous assistions ici à la confrontation de deux courants opposés dans l'Église. Tandis que Espina, moine franciscain, appartient au courant observant, conservateur, qui, à l'époque, représente la sensibilité du peuple, Oropesa appartient, lui, au couvent de saint Jérôme qui, dans la seconde moitié du xv^e siècle s'intéressa à l'idée de la chrétienté universelle, à partir d'une idéologie modérée

94. Chapitre 30, 76b.

95. Chapitre 26, 63b.

96. En cela, Oropesa se rallie au projet d'intégration sociale suggéré par Alonso de Cartagena et prévoyant l'insertion des Conversos dans la société chrétienne et même l'attribution à ces Conversos de fonctions sacerdotales, étant donné qu'ils sont issus du peuple de prêtres. Cf. Cartagena (*supra*, note 3), Section 2, parag. 4.

attachée au paulinisme⁹⁷. Oropesa sentait que les camps politiques en Castille avaient pris prétexte de la religion, essentiellement dans le cadre de la propagande menée contre les Conversos. Pour contrer cette tendance et apaiser les esprits, il proposa à Henri IV d'établir en Castille une Inquisition épiscopale, ce à quoi le roi donna son accord. Il n'est pas question de l'Inquisition nationale, mais de tribunaux d'enquête soumis aux évêques, comme il en existait jadis à Aragon. Espina fut mécontent de cette mesure, car il voulait appliquer aux juifs qui se trouvaient hors de la juridiction épiscopale des critères plus généraux et les soumettre, eux et les Marranes, à un régime plus strict et plus radical. Une autre raison qui nous paraît expliquer leur dissension, est que Oropesa appartenait, on l'a vu, au couvent de saint Jérôme qui, à l'époque avait un rôle actif dans la Réforme en Espagne⁹⁸. Oropesa connaissait bien l'existence du problème des Marranes, lequel n'était pas, à son sens, de la gravité que décrivait la propagande menée contre eux, et c'est pourquoi il prit sur lui d'enquêter sur la juridiction de l'archevêché de Tolède, afin de régler le cas des quelques hérétiques isolés qui pouvaient s'y trouver. Au contraire, Espina, le franciscain conservateur, exigea entre autres une épuration complète de tous les couvents⁹⁹, afin d'opérer un contrôle de la « pureté de sang » et d'empêcher l'entrée des Conversos dans les couvents. A cela s'opposèrent naturellement les supérieurs de la Communauté des hiéronymites — d'où notre hypothèse que l'ouvrage de Oropesa fut une sorte de réaction au projet franciscain. En définitive, c'est l'avis des franciscains qui fut adopté. Comble de l'ironie, des cas de judaïsation dans le couvent des hiéronymites l'obligèrent par la suite à être l'un des plus zélés d'Espagne en ce qui concerne l'application de la loi de pureté du sang (*Estatuto de limpieza de sangre*), en vue de maintenir son honneur et sa bonne réputation.

97. Sigüenza (supra, note 8), I, p. 366. Dans son style particulier, l'auteur souligne cette différence, en précisant que dans leur zèle pour la foi, les franciscains suivirent le sentiment populaire. Ils déversèrent leur colère sur les juifs, dangereux, et sur les Marranes ; ils parlèrent et agirent contre eux avec l'imagination inventive du peuple.

98. Sur le caractère particulier de l'Ordre à cette époque, voir A. Castro, *Aspectos del vivir hispanico*, Madrid 1970, p. 90. Sur le statut de l'Ordre et le soutien dont il bénéficiait de la part de la royauté et de l'aristocratie, voir E. Tomo Monzo, *Los Jeronimos*, Madrid 1919, pp. 10, 21, 23, 30, 32-33 ; Castro, *op. cit.*, pp. 57, 67.

99. C'est au sein même de l'Ordre de St Jérôme que le drame des Marranes prit toute son ampleur. On prit l'habitude de diriger vers les couvents des hiéronymites, en particulier vers Guadalupe, La Sisle et Saint Bartolomé de Lupianza, de nombreux Conversos, non seulement à cause du statut de l'Ordre, mais aussi à cause de sa dimension, de sa simplicité, de son caractère effacé et discret. Cf. Sigüenza (supra, note 8), I, p. 355 ; Baer, *Documents* (supra, note 71), II, p. 477 ; H. Beinart, « The Judaizing Movement in the Order of San Jeronimo in Castile », *Scripta Hierosolymitana*, VIII (1961), pp. 167-192 ; Sicroff (supra, note 4), p. 68 ; idem, « Clandestine Judaism in the Hieronymite Monastery of Nuestra Senora de Guadalupe », *Studies in Honor of M. J. Bernadette* (*Essays in Hispanic and Sephardic Culture*), New York 1965, pp. 89-125 ; idem, « El caso del judaizante Fray Diego de Marchena », *Homenaje a Rodriguez Monino*, II, Madrid 1966, pp. 227-232.

En résumé, on peut dire que, si le projet de Fray Alonso de Oropesa trouva en son temps des oreilles attentives parmi les chrétiens évolués et droits, le courant extrémiste l'emporta et la doctrine de Fray Alonso de Espina fut adoptée. Le couvent des hiéronymites vécut même le recul de l'idéologie paulinienne et attira l'attention des franciscains qui représentaient la sensibilité populaire par son zèle à pourchasser les Marranes. Ce qui aggrava particulièrement leur situation, c'est que l'on vit des Conversos rôder autour du couvent des hiéronymites et que l'on découvrit en particulier plusieurs moines passés au judaïsme. Tout cela amena les supérieurs du couvent à être les premiers à appliquer les lois de pureté de sang, afin de préserver la réputation du couvent¹⁰⁰.

100. Selon A. Sicroff, « conscients que certains Conversos étaient entrés dans l'Ordre des Hiéronymites simplement pour éviter la justice de l'Inquisition, les Hiéronymites finirent par décréter qu'aucun nouveau chrétien ne pourrait prendre l'habit de Saint-Jérôme avant que le royaume ne fût nettoyé de toute hérésie », Sicroff (*supra*, note 4), pp. 78-79. Ailleurs cependant, dans sa monographie sur Diego de Marchena (*supra*, fin de la note 99), l'auteur voit dans cette décision la conséquence directe du procès de Fray Diego de Marchena. Voir aussi C. Carrete Parrondo, « Los conversos jeronimos ante el estatuto de limpieza de sangre », *Hiemantica*, XXVI (1975), pp. 97-116 ; M. Orfali, « Establecimiento des estatuto de limpieza de sangre en el Monasterio de los Jeronimos de Guadalupe », *Actas de las Jornadas de Estudios Sefardies* (Universidad de Extremadura), Caceres 1980, pp. 245-250.